

CONSULTATION

Recrutement d'un partenaire commercial dans le cadre de l'activité de coordination de séjours Passerelles patrimoines à destination du jeune public.

Maîtrise d'ouvrage :

Agence de développement touristique de l'Ardèche
Passerelles patrimoines
4 cours du palais
07000 PRIVAS
Tél. : 04 75 64 04 66 / 06 16 41 23 58

Contact : Estelle Morfin, chargée de mission Passerelles patrimoines.

Tél. : 06 16 41 23 58.

Mail : contact@passerelles-patrimoines-ardeche.com

Objet de la mission :

La présente consultation a pour objet de recruter le ou les partenaires commerciaux de l'Agence de développement touristique au titre des séjours Passerelles patrimoines pour une durée de 2 ans.

La mission confiée au partenaire commercial consiste à commercialiser et garantir les séjours Passerelles patrimoines conçus, produits et coordonnés par l'Agence de développement touristique de l'Ardèche.

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le réseau Passerelles patrimoines est porté par l'Agence de développement touristique de l'Ardèche.

Il rassemble 6 « membres permanents » qui sont :

- Le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche ;
- La mairie d'Ornac l'aven, au titre de la Cité de la Préhistoire ;
- Le SERCPA, au titre de la Caverne du pont d'Arc ;
- Le Syndicat mixte du Vivarais méridional, au titre du pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional ;
- Le Conseil Départemental, au titre de MuséAl ;
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Il mobilise également un réseau de partenaires culturels, sportifs, etc, dits « membres ponctuels », ainsi que des partenaires hébergeurs et transporteurs du territoire.

Passerelles patrimoines a pour objectif de structurer et valoriser l'offre de médiation portée par les acteurs du territoire ardéchois à destination du jeune public.

Pour ce faire, les chargées de mission du réseau Passerelles patrimoines, employées par l'Agence de développement touristique, assurent la conception, la production et la coordination de séjours scolaires et loisirs, en mobilisant les interventions des membres permanents et membres ponctuels du réseau, ainsi que des prestations d'hébergement et de transport à l'échelle du département de l'Ardèche.

A ce jour, le volume d'affaire global généré par les séjours Passerelles patrimoines s'élève à environ 250 000€ annuels, pour une soixantaine de séjours par an.

Les séjours Passerelles patrimoines sont élaborés « sur mesure » en fonction du projet de chaque enseignant/accompagnateur de groupe d'enfants. Ces séjours s'adressent à des écoles, collèges, lycées ou centres de loisirs, centres sociaux, MJC, etc.

Pour chaque séjour, la sélection des activités, de l'hébergement, voire du transporteur, ainsi que les dates et la planification des activités est faite par les chargées de mission Passerelles patrimoines en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés, selon une procédure ad hoc.

Pour commercialiser les séjours Passerelles patrimoines, l'Agence de développement touristique de l'Ardèche, s'appuie sur des partenaires commerciaux, agences et/ou structures détentrices d'une immatriculation d'opérateurs de voyages et de séjours.

Le présent marché a pour objet de recruter le ou les partenaires commerciaux de l'Agence de développement touristique au titre des séjours Passerelles patrimoines pour une durée de 2 ans.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission confiée au partenaire commercial consiste à commercialiser et garantir les séjours Passerelles patrimoines conçus, produits et coordonnés par l'Agence de développement touristique de l'Ardèche.

3. PRESTATIONS ATTENDUES

Etant entendu que :

- L'Agence de développement touristique s'engage à confier la commercialisation de l'intégralité des séjours Passerelles patrimoines au partenaire commercial retenu à l'issue de la présente consultation.
- Les clients règlent leur séjour au partenaire commercial.
- Le partenaire commercial se rémunère au moyen d'une commission appliquée sur le total des prestations de chaque séjour Passerelles patrimoines vendu par son intermédiaire. Cette commission peut-être variable selon s'il s'agit de séjours scolaires ou loisirs.
- L'Agence de développement touristique :
 - majore le prix de chaque séjour Passerelles patrimoines au titre de ses frais de dossier (conception , réservation et coordination de séjour). Cette majoration peut-être variable selon s'il s'agit de séjours scolaires ou loisirs ;
 - négocie, pour son compte, une commission auprès des partenaires hébergeurs et des membres ponctuels.
- Ces frais de dossier ainsi que la commission hébergeurs/membres ponctuels sont facturés par l'Agence de développement touristique au partenaire commercial à l'issue de chaque séjour.

Prestations attendues du partenaire commercial retenu à l'issue de la présente consultation :

Pour chaque séjour :

1. Mettre à la disposition des publics accueillis dans le cadre des séjours Passerelles patrimoines sa responsabilité civile, son immatriculation et sa garantie.
2. Valider les contrats de séjours élaborés par les chargées de mission Passerelles patrimoines ainsi que le choix des partenaires mobilisés.
3. Le cas échéant mettre à la disposition du client une assurance annulation.
4. Encaisser l'acompte éventuel.
5. Valider, à l'issue du séjour, la facture de séjour élaborée avec les chargées de mission Passerelles patrimoines.
6. Assurer le recouvrement de la facture par le client.
7. Garantir les délais de règlement des partenaires mobilisés.
8. Régler, sur facture, les partenaires mobilisés sur le séjour.
9. Régler, sur facture, l'Agence de développement touristique au titre de ses frais de dossier et de la commission hébergeurs/membres ponctuels.
10. Le cas échéant, en cas d'annulation de séjour sans assurance annulation, reverser tout ou partie de l'acompte encaissé à l'Agence de développement touristique et/ou aux acteurs mobilisés.

Il est également attendu du partenaire commercial :

- qu'il soit force de proposition pour optimiser le fonctionnement de la mise en marché des séjours Passerelles patrimoines au fur et à mesure du développement du réseau ;
- qu'il soit force de proposition en matière d'assurances annulation ;
- qu'il soit force de proposition en matière de Condition générales de ventes et Conditions particulières de vente afin d'optimiser le mode opératoire lié à la commercialisation des séjours Passerelles patrimoines et actuellement en vigueur ;
- qu'il renvoie vers Passerelles patrimoines toute demande de séjour ou prestation susceptible de correspondre au champ d'intervention du réseau Passerelles patrimoines ;
- qu'il se rende disponible autant de fois que nécessaire pour des temps de réunion et de travail avec les chargées de mission du réseau Passerelles patrimoines.

4. LES CONDITIONS DE RÉALISATION

La prestation attendue devra être réalisée en lien étroit avec l'Agence de développement touristique et notamment les chargées de mission Passerelles patrimoines.

Conditions à remplir pour candidater à la présente consultation :

- Être détenteur d'une immatriculation d'opérateurs de voyages et de séjours.
- Être un opérateur de voyage généraliste.
- Ne pas être concerné par une autre fonction susceptible d'être apportée par l'un des membres ou partenaire du réseau (hébergeur, transporteur, acteur culturel, acteur sportif, etc.)
- Posséder une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs.
- Être disponible pour participer à des réunions ponctuelles et répondre aux sollicitations des chargées de mission Passerelles patrimoines, au fur et à mesure de l'exécution de la mission.

Une expérience dans le domaine de la commercialisation de séjours jeune public serait un plus.

Il est possible de candidater à la présente consultation sous la forme d'un groupement.

5. LE DÉLAIS D'EXÉCUTION / DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclut pour une durée de 2 ans.

Il prend effet le jour de la notification officielle de l'attribution du marché au candidat retenu et prend fin en mai 2019.

Possible reconduction pour deux ans.

6. LA PERSONNE RÉFÉRENTE POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats peuvent prendre contact avec la chargée de mission Passerelles patrimoines à l'ADT :

Estelle MORFIN 06 16 41 23 58 – contact@passerelles-patrimoines-ardeche.com

7. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt

- Le dossier complet doit être déposé avant le 02/06/2017
- Réponse : 09/06/17 au plus tard
- Prise d'effet de la mission : 19/06/2017

En fonction des réponses, l'ADT se réserve la possibilité d'organiser une période de dialogue compétitif entre le 2 et le 9 juin 2017.

Moyens de transmission de l'offre de candidature (courrier, numérique) :

- **L'offre de candidature peut être adressée, avant le 02/06/2017.**
soit par mail à l'adresse : contact@passerelles-patrimoines-ardeche.com
soit par courrier :

Passerelles patrimoines
ADT07
4 cours du palais
07000 PRIVAS

Le contenu du dossier :

Le dossier devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Présentation du candidat et de son champ d'activité.
- Attestations d'immatriculation et d'assurance adaptées à la prestation attendue, objet de la présente consultation.
- Proposition chiffrée de niveau(x) de commissionnement.
- Proposition d'un mode opératoire optimisé pour la commercialisation d'un séjour
- Références sur des missions similaires
- Extrait K bis
- Liasse fiscale

- **Les critères de sélection des offres avec priorisation**

Les offres seront analysées suivant les critères suivants :

Prix (proposition chiffrée de niveau(x) de commissionnement)	50 %
Mode opératoire proposé	20 %
Références	20 %
Connaissance du territoire	10 %